

## **Plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Savoie CONVENTION D'APPLICATION CONCLUE POUR L'ANNÉE 2023**

### **LA PRÉSENTE CONVENTION EST CONCLUE ENTRE :**

**Le Département de la Savoie** dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, CS 31802, 73018 CHAMBERY CEDEX, représenté par Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil départemental de la Savoie, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 16 juin 2023, ci-après dénommé "**LE DEPARTEMENT**"

**d'une part,**

**ET :**

**La Communauté de communes Cœur de Savoie**, dont le siège se situe à Place Albert Serraz, BP 40020, 73802 MONTMÉLIAN CEDEX (n°SIRET : 20004101000014), représentée par sa Présidente, Madame Béatrice SANTAIS, habilitée par délibération du Conseil communautaire du ....., ci-après dénommée « **LA CCCS** »

**d'autre part,**

*et ci-après dénommées ensemble, « les Parties ».*

### **IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

**LE DEPARTEMENT** et **LA CCCS** ont signé le 27 juillet 2021 une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens couvrant les années 2021, 2022 et 2023 pour la mise en œuvre expérimentale d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique à l'échelle de la Savoie (PTRE73) dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Plateformes du Service public performance énergétique de l'habitat (SPPEH) » en Auvergne Rhône-Alpes dont le règlement a été approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 9 juillet 2020.

Cette convention d'objectifs et de moyens prévoit la mise en œuvre d'une convention d'application pour chaque année. Ce document doit faire apparaître le montant du soutien financier alloué par **LE DEPARTEMENT**, ainsi que sa répartition. Il doit aussi apporter des précisions quant à la programmation des actions initiées et menées par **LE DEPARTEMENT** et **LA CCCS**.

Cette convention doit aussi faire état du co-financement annuel de **LA CCCS** pour les actions « d'accompagnement dit a minima » et les actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels portées sur son territoire par **LE DEPARTEMENT**.

## **ARTICLE 2 : Engagement du DEPARTEMENT**

Au titre de l'année 2023, **LE DEPARTEMENT** s'engage à soutenir le programme d'actions de **LA CCCS** conformément à la programmation 2023 déposée par cette collectivité territoriale et présenté en annexe à la convention (programme prévisionnel) :

- en portant les actes « d'accompagnement dit a minima » des copropriétés avec l'appui de l'Espace Conseil France Rénov' (ASDER) dans la limite d'une enveloppe maximale de dépense de 3 450 €,
- en portant les actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels avec l'appui de l'Espace Conseil France Rénov' (ASDER) dans la limite d'une enveloppe maximale de dépense de 4 880 €,
- en apportant une subvention annuelle de **8 000 euros** au titre des actes d'accompagnement des ménages pour les projets de rénovation de maisons individuelles tels que définis dans le programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) », ainsi qu'une subvention annuelle de **2 100 euros** au titre des actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels réalisées en interne, ces subventions représentant **50 % d'un montant maximal de dépenses de 20 200 €**.

La contribution financière sera versée sur le compte de **LA CCCS** selon les procédures comptables en vigueur.

Les coordonnées bancaires utilisées seront les suivantes :

Titulaire du compte	Communauté de communes Cœur de Savoie
Etablissement bancaire	BDF Chambéry

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30001	00279	E7300000000	69

**LE DEPARTEMENT** s'engage à verser la contribution financière telle que définie au présent article, et recalculée sur la base du réalisé, selon l'échéancier et les modalités suivantes :

- un seul versement d'un montant maximum de **10 100 euros**, après remise des justificatifs et du rapport d'activités final opérationnel et financier, au plus tard au 31 mars 2024.

La dépense de **10 100 euros** est imputée au chapitre 10834 - 65/657358/7213 - 657358 du budget départemental.

### **ARTICLE 3 : L'engagement de LA CCCS**

Au titre de l'année 2023, **LA CCCS** s'engage (conformément à la programmation 2023 déposée par cette collectivité territoriale et présenté en annexe) :

- 1) à mettre à disposition les locaux équipés pour accueillir sur son territoire les 33 permanences territorialisées réparties sur les trois sites suivants :
  - France services Cœur de Savoie (Valgelon-La Rochette) - ½ journée par mois (sur 11 mois),
  - France services Cœur de Savoie (Saint-Pierre-d'Albigny) - ½ journée par mois (sur 11 mois),
  - Siège de la CCCS (Montmélian) - ½ journée par mois (sur 11 mois),
- 2) à réaliser les actes d'accompagnement des ménages pour les projets de rénovation de maisons individuelles et les actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels pour un montant maximal de dépenses de 20 200 €,
- 3) à co-financer la réalisation des actes « d'accompagnement dit a minima » des copropriétés portés par **LE DEPARTEMENT** avec l'appui de l'Espace Conseil France Rénov' (ASDER) à hauteur maximum de 1 725 €, soit 50% du coût de la dépense estimée à 3 450 €,
- 4) à co-financer les actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels portées par **LE DEPARTEMENT** avec l'appui de l'Espace Conseil France Rénov' (ASDER) à hauteur maximum de 2 440 €, soit 50% du coût de la dépense estimée à 4 880 €,
- 5) à tenir à disposition du **DEPARTEMENT** l'ensemble des justificatifs tels que définis dans le guide des actes SARE en vigueur.

Cette contribution financière sera versée sur le compte du **DEPARTEMENT** selon les procédures comptables en vigueur.

Les coordonnées bancaires utilisées seront les suivantes :

Titulaire du compte	Conseil Départemental de la Savoie		
Etablissement bancaire	BDF Chambéry		
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30001	00279	C733000000	67

**LA CCCS** s'engage à verser la contribution financière telle que définie au présent article, et recalculée sur la base du réalisé, selon l'échéancier et les modalités suivantes :

- un seul versement d'un montant maximum de **4 165 euros**, après remise des justificatifs et du rapport d'activités final opérationnel et financier, au plus tard au 31 mars 2024.

La dépense de **4 165 euros** est imputée chapitre 65/6557 du budget de cette collectivité territoriale.

### ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 15 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prendra fin au 31 mars 2024, étant précisé que l'ensemble des actes d'accompagnement et des actions de communication/sensibilisation devra être réalisé sur l'année 2023 (du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023).

### ARTICLE 5 : Rappel de l'application de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

La présente convention s'inscrit dans le dispositif contractuel initié par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue pour les années 2021 à 2023. Sauf disposition expresse contraire, l'ensemble de ses clauses s'appliquent à la présente.

Convention signée à Chambéry, le \_\_\_\_\_ en deux exemplaires originaux, un exemplaire original ayant été remis à chaque **Partie** à l'issue de sa signature.

Pour la Communauté de communes  
Cœur de Savoie

Pour le Département de la Savoie

La Présidente,

Le Président,

Béatrice SANTAIS

Hervé GAYMARD

### Annexe à la convention : programme prévisionnel

PTRE73 - 2023		nb habitants : 36 724	
CCCS		Dépense mini à justifier au titre de l'AMI régional : 0,50 € / hab. soit 18 362 €	
		permanences : PTRE73 / accompagnement - sensibilisation : PTRE73 + CCCS (en interne)	
		PREVISIONNEL	
PERMANENCES DECENTRALISEES			
Adresse du lieu mis à disposition par EPCI		Nb / an	Dates prévisionnelles
France Services Cœur de Savoie – Allée des Grillons – 73110 Valgelon-La Rochette		11	Le 4ème mardi de chaque mois
France Services Cœur de Savoie – Atelier des quais – 73250 Saint-Pierre d'Albigny		11	Le 4ème lundi de chaque mois
Communauté de communes Cœur de Savoie – Place Albert Serraz – 73800 Montmélian		11	Le 1er mardi de chaque mois
<b>Nombre prévisionnel de permanences</b>		<b>33</b>	<b>3 lieux différents</b>
ACCOMPAGNEMENT			
ACTES prévisionnels	Cout unitaire	Nb	Cout total
A4 MI (2)	800 €	20	16 000 €
A4 COPRO (1)	1 725 €	2	3 450 €
<b>TOTAL</b>			<b>19 450 €</b>
Participation de CCCS			9 725 €
Participation du SARE			9 725 €
COMMUNICATION SENSIBILISATION			
ACTES prévisionnels	Cout unitaire	Nb	Cout total
Ménages*			
C1 prêt thermokit (permanence) (1)	575 €	2	1 150 €
C1 conférence - web conférence (1)	860 €	1	860 €
C1 Participation matinée rénovation (1)	860 €	1	860 €
C1 animation en interne (2)	2 200 €	1	2 200 €
animation acteurs locaux/coordination (1)	575 €	1	575 €
Professionnels*			
C3 Participation matinée rénovation (1)	860 €	1	860 €
C3 animation syndic-artisan (1)	575 €	1	575 €
C3 animation en interne (2)	2 000 €	1	2 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>9 080 €</b>
Participation de CCCS			4 540 €
Participation du SARE			4 540 €
<b>PARTICIPATION TOTALE BUDGET DE CCCS à la PTRE73 : 14 265 €</b>			
<small>(1) cadre convention départementale (2) en interne</small>			